

## Synthèse

---

### CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2024

#### La campagne pour financer la restauration de la chapelle Notre-Dame du Château adoptée

En raison d'un problème technique, l'enregistrement a commencé quelques minutes après le début de la réunion.

Cette courte réunion municipale a débuté par l'adoption du compte-rendu du Conseil du 16 septembre 2024. Elle s'est poursuivie par la présentation des décisions du maire sur un avenant à la convention d'occupation du marché André Vidau pour l'organisation de vide-greniers le dimanche, le contrat de prestation de services pour l'animation en maternelle sur le temps scolaire, la déclaration d'infructuosité concernant le lot 4 pour les travaux des écoles, du contrat d'hébergement et de maintenance pour le logiciel de la bibliothèque Orphée, le contrat de prestation de services pour la réalisation d'analyses alimentaires et eaux au restaurant scolaire, l'attribution du Mapa 2024-02 pour les travaux concernant les écoles et la cantine, l'attribution du Mapa 2024-03 pour la création du bassin collinaire sur le Gaudre de Pascal.

**L'ensemble des délibérations à l'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité.**

#### INSTITUTIONNEL

---

- Dans le cadre du projet de réhabilitation de la chapelle Notre-Dame du Château, la Commune de Saint-Étienne du Grès a obtenu une audience papale au Vatican pour faire connaître cet édifice et son histoire, qui permettra aussi la bénédiction de la statue de la Vierge Notre-Dame du Château qui y sera installée une fois les travaux achevés. Pour financer ce déplacement, le Conseil accorde un mandat spécial au maire Jean Mangion et à son premier adjoint Claude Sanchez permettant le remboursement des frais de voyage (28 au 31 octobre 2024) .

#### AFFAIRES GÉNÉRALES

---

- Le Conseil approuve l'avenant n°1 à la convention d'accès aux documents administratifs pour l'Asco des vidanges. Par délibération N°2021/080 en date du 28 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition permanente de documents administratifs à l'ASCO des Vidanges, documents relatifs aux transactions immobilières et modifications opérées sur la fiscalité des propriétés bâties et non bâties notamment les déclarations d'intentions d'aliéner et les listes 41, afin d'effectuer les modifications du fichier des propriétaires et la mise à jour des revenus cadastraux. Or, la Commission d'accès aux documents administratifs s'est prononcée défavorablement concernant le caractère communicable de certains de ces documents. L'Asco des vidanges demande à ce que les documents suivants puissent lui être communiqués :
  - les listes 41 bâti sous réserve de l'occultation des mentions couvertes par le secret en matière commerciale et industrielle ou intéressant la vie privée des tiers.
  - les listes 41 non bâti
  - les appels à candidature de la SAFER ayant donné lieu à rétrocession.

## **PATRIMOINE**

---

- Afin de permettre la restauration de la chapelle Notre-Dame du Château, la Commune a souhaité faire appel à la Fondation du Patrimoine qui bénéficie d'une légitimité nationale et qui encourage le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité, pour valoriser le projet et lancer une campagne de dons au profit de cette réhabilitation. Les conseillers municipaux acceptent que le maire signe une convention avec la Fondation du Patrimoine afin de définir les conditions et modalités de la campagne de collecte de dons lancée par celle-ci.

## **CULTURE**

---

- Le partenariat entre la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône et la Médiathèque Valentin Haüy a pour ambition de permettre aux lecteurs porteurs de troubles ou de handicaps empêchant la lecture, de bénéficier d'une offre de lecture publique adaptée. Le Conseil adopte la charte d'utilisation des services à destination des publics empêchés de lire du fait d'un trouble ou d'un handicap qui va permettre à la bibliothèque municipale d'avoir accès à la plateforme Eole (possibilité de télécharger des livres sur un support au choix et de demander la gravure de CD), d'une malle Daisy, adaptée aux personnes malvoyantes, prêtée pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction, des outils de communication de la Médiathèque Valentin Haüy.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

- Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils sont favorables au dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts pour le 54<sup>ème</sup> anniversaire de la mort du Général de Gaulle samedi 9 novembre prochain. L'ensemble des élus y est favorable. Rendez-vous est donné à 11h30.
- Madame Catherine Véran indique qu'elle a eu connaissance de l'application prochaine d'un nouveau régime indemnitaire concernant la Police municipale. Monsieur le Maire lui indique que la Directrice Générale des Services et lui-même sont en train de travailler le sujet. Une commission RH sera convoquée courant novembre pour valider les propositions et pour permettre une application de ce nouveau régime indemnitaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme le prévoit la réglementation
- Madame Catherine Véran indique également que le lieutenant de la brigade de gendarmerie de Saint-Rémy de Provence lui a transmis un document qui fait état des résultats en matière de sécurité sur la Commune (sécurité routière, délinquance). Elle indique à Claude Sanchez que ce document est diffusable.
- Madame Audrey Allemand indique qu'il n'y a plus d'éclairage public sur le Chemin de la Malautière depuis la résidence jusqu'à l'Avenue du Stade. Monsieur le Maire demande à Monsieur Claude Sanchez de prévenir les Services Techniques.